

LES ÉTUDES DE SAGE-FEMME

L'ACCÈS AUX ETUDES DE SAGES-FEMMES

Comme pour les formations de médecine, pharmacie et odontologie, plusieurs possibilités sont offertes pour accéder à la formation de sage-femme après le baccalauréat :

- Le parcours d'accès spécifique santé (PASS) au sein des facultés de médecine et pharmacie (*inscription sur ParcoursSup*)
- Une licence avec accès santé (LAS) (*inscription sur ParcoursSup*) :
 - o Droit à la faculté de droit de Limoges et Brive
 - o SVT (sciences de la vie et de la terre) à la faculté des sciences à Limoges
 - o SPS (sciences pour la santé) aux facultés de médecine et pharmacie de Limoges
- Une licence en 2^{ème} ou 3^{ème} année (voir tableau ci-dessous)
- Une passerelle pour les détenteurs de grades, titres ou diplômes, dont la liste est établie par un arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé (arrêté du 24 mars 2017 modifié)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000034449796/>

Le lien suivant, vous permet de candidater via une passerelle :

<https://www.medecine.unilim.fr/scolarite/inscriptions-et-candidatures/admissions-directes-en-2eme-et-3eme-annee/>

La capacité d'accueil en 2023-2024 pour une entrée à l'école de sages-femmes en septembre 2024 est de **21 places**. Mais, la répartition entre les filières n'est pas encore définie.

PASS	
PASSERELLES	
LAS – L2 – L3	LAS1 Droit Brive et Limoges
	LAS1 Sciences du vivant
	LAS1 Sciences pour la santé
	L2 – L3 Droit, AES & Eco-gestion
	L2 – L3 Sciences pour la santé
	L2 – L3 Sciences du vivant
	L2 – L3 Sciences*
TOTAL	

*Sciences = Chimie, Physique, Physique-Chimie, Maths, Génie civil & Informatique

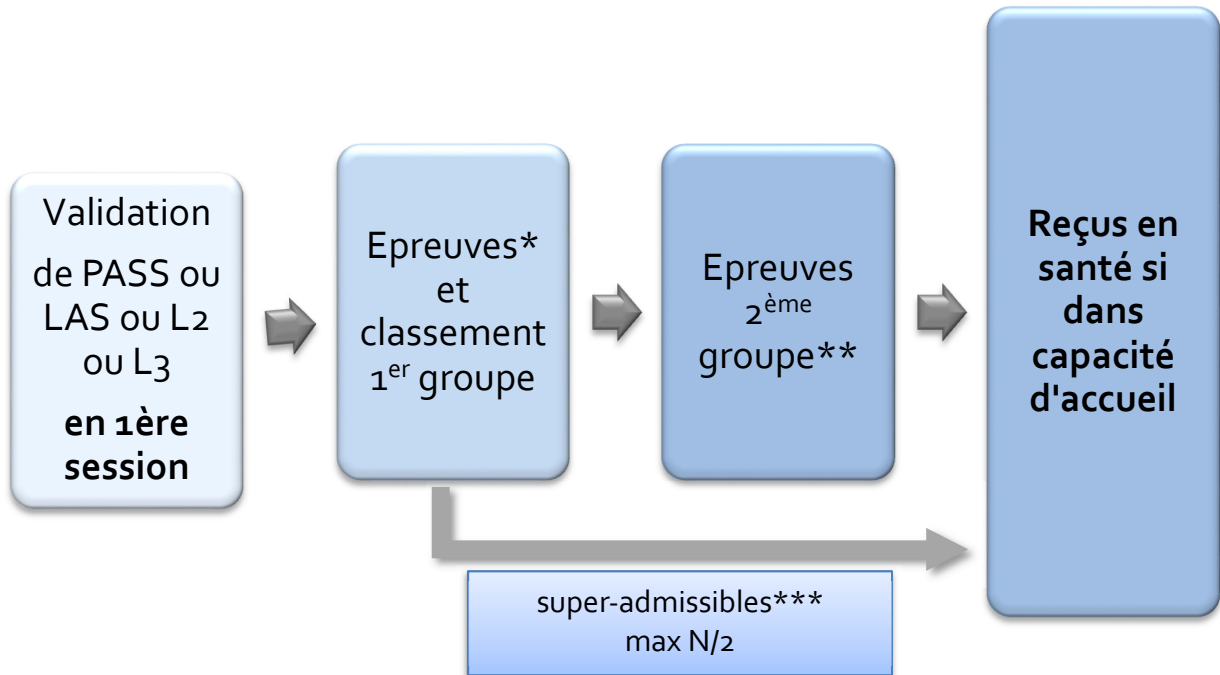
Hors passerelles, les étudiants doivent valider 60 ECTS dont 10 ECTS spécifiques à la maïeutique à la 1^{ère} session d'examen pour le PASS et les LAS.

En L2 et L3, les 10 ECTS spécifiques s'ajoutent aux 60 de la licence.

En PASS, LAS ou L2 ou L3, il n'est possible de se présenter qu'à 2 filières maximum entre maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie.

De plus, il n'y a que 2 candidatures sur 2 années distinctes possibles, plus 2 autres candidatures via une passerelle.

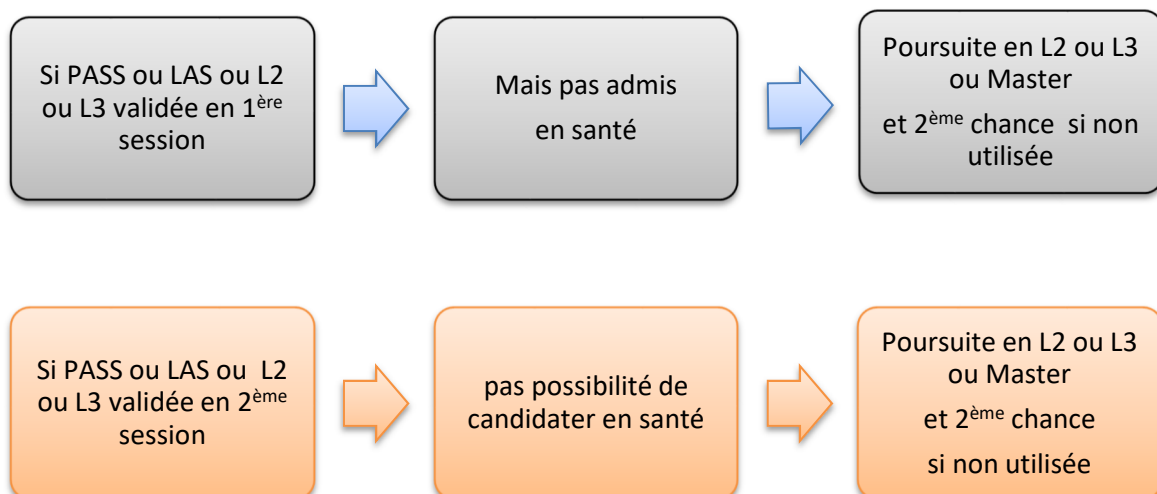
L'admission en 2^{ème} année de maïeutique

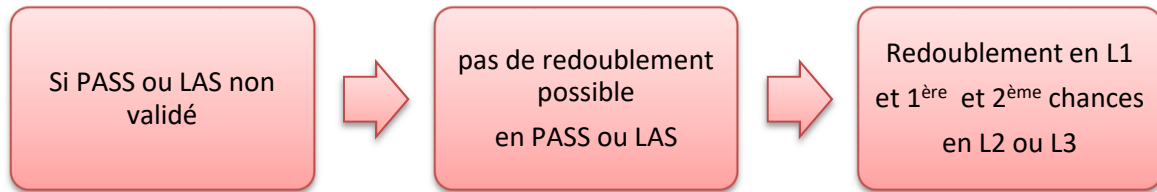


* sur les connaissances acquises pendant l'année

** épreuves orales sur compétences d'analyse et de prise de décisions

*** Super-admissibles quand moyenne élevée





Le stage d'observation / remise à niveau

Pour les étudiant-e-s admis en 2^{ème} année, un stage d'observation dans le service de gynécologie-obstétrique du CHU, est organisé, **dans la mesure du possible**, par l'école durant l'été comprenant :

- une journée et une nuit en salles de naissances
- 1/2 journée dans le secteur des suites de couches
- la visite des autres secteurs de la maternité, avec des échanges avec les sages-femmes de ces services, sur une 1 heure 1/2 accompagnée d'une sage-femme enseignante

Les étudiants admis en 3^{ème} année ou plus, par voie de passerelle ou autre, doivent réaliser un stage d'observation/remise à niveau obligatoire, d'une semaine, en salle de naissance et en suites de couches. Ce stage est organisé comme suit :

Deux jours en suites de couches et de naissance : Lundi et Mardi 8 h-16 h

Repos mercredi

Un jour en salle de naissances : Jeudi 8 h 17 h

Une nuit en salle de naissances : vendredi 20 h – 8 h